

JEU SECRET PANDA

1. Organisation du Jeu

La Société JOSHNOA & CO, SARL immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Marseille sous le numéro 791943608, ayant son siège social au 8, rue Capitaine Jean Croisa – 13009 Marseille (ci-après dénommée la « Société Organisatrice »), organise du 04/03/2024 au 23/03/2024 inclus, un jeu dont les conditions générales de participation sont précisées ci- dessous (dénommé ci-après « Jeu »).

Ce Jeu se déroulera exclusivement sur Internet à l'adresse suivante
<https://secretslab.fun/thepanda/>

2. Conditions de participation

Ce Jeu est ouvert à toute personne de plus de 18 ans (B2C) résidant en France, à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice et ceux de la société gestionnaire du Jeu ainsi que des membres de leur famille.

Chaque Participant est responsable de l'exactitude et du caractère complet des données complétées dans son compte client. JOSHNOA & CO se réserve le droit de contrôler l'exactitude des renseignements fournis par les Participants. Le Participant s'engage à communiquer à première demande de JOSHNOA & CO tous les documents nécessaires au contrôle des renseignements qu'il a fournis.

3. Modalités du jeu

Le jeu consiste à deviner la saveur secrète du liquide "The Secret Panda 50 ml Secret Garden" de Secret's Lab. Les participants qui auront essayé ce liquide, soit en gagnant un échantillon gratuit via nos partenaires, soit en le testant dans un des vapesops participants, doivent ensuite visiter le site

<https://secretslab.fun/the panda/> (lien accessible via un QR code présent sur nos supports de communication) pour soumettre leur ressenti sur la saveur secrète. Ceux qui identifient correctement la saveur sont automatiquement inscrits pour un tirage au sort qui se tiendra le 27 mars 2024.

4. **Annnonce du Jeu**

Ce Jeu est annoncé sur les supports suivants :

- Chez l'ensembles Vapeshop en ligne participants
- Chez l'ensembles des Vapeshop physique participants
- Compte Facebook : www.facebook.com/secrets.keys
- Compte Instagram: <https://www.instagram.com/secrets.l.a.b/>

5. **Dotations mises en jeu**

- 1 Aller-retour pour le Japon (PU TTC : 1000€)

En cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et/ou de valeur équivalente.

Le Gagnant ne pourra prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services.

La dotation est nominative, non commercialisable et ne peut pas être attribuée ou cédée à un ou des tiers.

6. Détermination du Gagnant

Dans un délai de 5 jours à compter de la fin du Jeu, JOSHNOA & CO désignera le Gagnant, dénommés ci-après « Gagnant ».

Le Gagnant sera tiré au sort parmi l'ensemble des participants ayant trouvé la saveur secrète prédominant dans le liquide.

JOSHNOA & CO se réserve le droit d'exclure à tout moment un Participant, en cas du non-respect du présent Règlement, notamment en cas de fourniture d'informations fausses ou en cas d'abus, de présomption de tromperie ou de fraude lors de sa participation.

Toute décision à cet égard est définitive et sans appel.

Modalités d'obtention de la dotation

Les lots sont indivisibles et doivent être acceptés tel qu'ils sont attribués. JOSHNOA & CO ne peut être tenue responsable d'éventuels accidents ou dommages directs ou indirects avec un lot remporté. Par ailleurs, JOSHNOA & CO ne fournit aucune garantie quant à l'utilité ou la qualité des lots.

JOSHNOA & CO prendra contact avec chaque Gagnant par email afin de déterminer les modalités d'attribution du lot. Dans le cas où le Gagnant ne répond pas dans un délai de 7 jours à partir de la prise de contact, le tirage au sort sera de nouveau effectué pour déterminer un nouveau gagnant.

Sauf accord contraire, le Gagnant recevra sa dotation à l'adresse qu'ils indiqueront à la société JOSHNOA & CO dans un délai approximatif de 8

10 semaines à compter de la fin du Jeu. Passé ce délai, le Gagnant qui n'aurait pas reçu sa dotation est invité à contacter le Service Consommateur JOSHNOA & CO.

La Société Organisatrice veille au bon acheminement des dotations. En cas de dommages apparents, il appartient au Gagnant d'émettre des réserves auprès du transporteur dans les trois jours suivants la réception de sa dotation.

Suite au contact avec le Gagnant, toute dotation qui n'aurait pas pu être remise au Gagnant en raison d'une adresse inexacte ou d'absence du Gagnant à l'adresse indiquée sera tenu à sa disposition à l'adresse du siège de la société JOSHNOA & CO pendant un délai de quatre mois à compter de la fin du Jeu. Tout Gagnant qui n'aura pas réclamé sa dotation par courrier passé cette date (cachet de La Poste faisant foi) sera réputé avoir renoncé à celle-ci. Cette dotation pourra librement être remise en jeu par la Société Organisatrice, sans que celle-ci ne puisse voir sa responsabilité engagée de ce fait.

7. Acceptation du règlement et accès au règlement

7.1 Acceptation du règlement

La participation à ce Jeu entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect du présent règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

L'utilisation de robots ou tous autres procédés similaires est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination de son auteur, pour toute la durée du Jeu.

7.2 Accès au règlement

Le présent règlement est consultable sur le site du Jeu <https://secretslab.fun/thepanda/> jusqu'au 23 Mars 2024 inclus.

8. Annulation / Modification du Jeu

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité la présente opération en cas

de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté.

Si au terme du Jeu, l'ensemble des dotations n'a pas été attribué, la Société Organisatrice se réserve le droit de prolonger le Jeu.

Toute modification du règlement fera l'objet d'un avenant et d'une information auprès des participants.

9. Contestation et réclamation

En cas de contestation ou de réclamation relative à l'interprétation du présent règlement, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises dans un délai de quatre mois maximum après la clôture du Jeu à l'adresse suivante : JOSHNOA & CO - 8, rue Capitaine Jean Croisa – 13009 Marseille.

10. Responsabilité liée à l'utilisation du réseau Internet

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société Organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au Jeu.

La Société Organisatrice mettra tout en œuvre pour permettre l'accès au site du Jeu.

Pour autant, elle ne saurait être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet indépendant de sa volonté.

11. Protection des données personnelles

Les données personnelles collectées sont nécessaires à l'organisation du Jeu et notamment à la prise en compte de la participation et à l'attribution

des dotations au Gagnant. Elles sont exclusivement destinées à la Société Organisatrice dans le cadre du Jeu et ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf accord des participants.

Elles seront conservées pendant la durée nécessaire à la gestion du Jeu, soit 5 mois après la fin de ce dernier, sauf pour les personnes ayant consenti à recevoir des offres spéciales et des informations diverses.

Dans le cadre de leur traitement, ces données pourront être transmises à des sous- traitants situés hors de l'Union Européenne. Pour en savoir plus, les participants peuvent consulter la « [Politique JOSHNOA & CO sur la Protection des Données Personnelles](#) ». Conformément à la réglementation, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations les concernant qu'ils peuvent exercer en écrivant à l'adresse suivante : JOSHNOA & CO - 8, rue Capitaine Jean Croisa – 13009 Marseille. En cas de réclamation non résolue directement avec la Société Organisatrice, les participants peuvent s'adresser à la CNIL (<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>).

12. Indivisibilité

Si l'une des dispositions de ce Règlement est déclarée entièrement ou partiellement illégale, nulle ou non exécutoire en vertu du droit applicable, cette disposition ne fera plus partie du présent Règlement. La légalité, la validité et la force obligatoire des autres dispositions du présent Règlement n'en seront pas affectés. Toute infraction au règlement ainsi que toute tentative de fraude et/ou de tromperie sera sanctionnée par l'exclusion immédiate du Participant.

13. Loi applicable

Ce Jeu et le présent règlement sont soumis à la loi française.